

DECRET N° 2023/455 DU 20 OCT 2023
portant nomination du Secrétaire Général du Ministère des Arts et
de la Culture.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2012/381 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère des Arts et de la Culture,

DECRETE :

Article 1^{er}.- **Monsieur NKENE Blaise-Jacques**, Professeur d'Université, Matricule 559 428-M, est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Secrétaire Général du Ministère des Arts et de la Culture.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



YAOUNDE, le 20 OCT 2023

